

Décret n°2008-1273 du 5 décembre 2008 relatif au Haut Conseil des biotechnologies

05/12/2008

Ce décret précise la composition, les compétences, les missions et les modalités de fonctionnement du Haut conseil des biotechnologies, créé par la loi du 25 juin 2008 relative aux organismes génétiquement modifiés. Ce Haut Conseil est placé auprès des ministres chargés de l'environnement, de la consommation, de l'agriculture, de la santé et de la recherche.